

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 164

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 1ER SEXIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.